



République Française
Département d'Eure-et-Loir
Canton d'Anet

Commune de Chérisy

Compte rendu de la séance du 12 Juillet 2021

L'an 2021 et le 12 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de Chérisy légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy.

Cette réunion s'est tenue à l'Espace Hugo, afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la COVID 19 (distanciation, port du masque, présence de gel hydroalcoolique).

Présents : M. LETHUILLIER Michel, Maire de Chérisy, Mme MURE RAVAUD Anne Marie, M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme DELISLE Florence, M. MOREAU-PAGANELLI René-Jean, Mme BORNAMBUC Michèle, M. ROBERT Daniel, M. DESHAYES Ludovic, Mme POTOT Clarisse, Mme BARROSO Corinne, M. LAIGNIER Frédéric, Mme POULAIN Josée, Mme LOLLIVIER Céline, M. BORGET Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUCHER Christian à M. LETHUILLIER Michel, M. GARCIA MORA Juan Carlos à Mme MURE RAVAUD Anne Marie, Mme VAVASSEUR Sophie à M. LOQUET Bruno-Pierre, Mme LEGER Elodie à Mme POTOT Clarisse, M. LACOUR Aurélien à M. BORGET Nicolas

Nombre de membres

- En Exercice au Conseil municipal : 19
- Présents : 14
- Votants : 19

Date de la convocation : 01/07/2021

Date d'affichage : 01/07/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BORGET Nicolas

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose l'ordre du jour.

Il demande à l'ensemble des conseillers l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Adhésion à la fourrière départementale 2021-2024

ORDRE DU JOUR

1. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RGPD (Règlement Général de Protection des Données) - 2021/07/12-001
2. REFONTE DU SITE INTERNET - 2021/07/12-002
3. AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA FERME - 2021/07/12-003
4. COMPTE RENDU ANNUEL 2021 DE CONCESSION GAZ GEDIA - 2021/07/12-004
5. ADHÉSION A LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE 2021-2024 - 2021/07/12-005
6. INFORMATIONS
7. TOUR DE TABLE

1. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RGPD (Règlement Général de Protection des Données) *réf : 2021/07/12-001*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DEL/2021/017 du 15 juin 2021 du comité syndical du SIE-ELY,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant l'intérêt économique pour les personnes morales publiques de globaliser l'achat de service,

Considérant que ce groupement de commande évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise l'adhésion de la commune de CHERSIY au groupement de commandes coordonné par le SIE-ELY, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD.
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

2. REFONTE DU SITE INTERNET *réf : 2021/07/12-002*

Suite à la décision de la refonte du site internet, après plusieurs réunions de la commission "Communication", une consultation a été entreprise auprès de 5 prestataires, dont 4 ont répondu au cahier des charges demandé, dans les temps impartis. Il s'agit des entreprises :

- CAPTUSITE (Chartres)
- ComFx (Dreux)
- DIGITIVUP (Le Gault Saint Denis)
- WEB STUDIOS (Dreux)

Le jugement des offres était établi à hauteur de :

- 40% pour le coût de la prestation
- 40 % pour la valeur technique
- 20 % pour le délai de planning

Après analyse des offres, et auditions des 4 candidats, le classement des agences est le suivant :

1. WEB STUDIOS : 89,03 %
2. DIGITIVUP : 84,22 %
3. CAPTUSITE : 82,22 %
4. ComFx : 55,03 %

La commission "Communication" a retenu l'entreprise WEB STUDIOS étant arrivée en tête du classement de la consultation pour un montant **9 058,80 € TTC** (selon tableau annexé de la comparaison des agences pour la refonte du site de la commune de CHERISY).

Monsieur le Maire propose de retenir l'agence WEB STUDIOS comme prestataire.

Après délibération, le Conseil municipal, adopte, à l'unanimité la proposition et autorise Monsieur le Maire signer le contrat.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

3. AMENAGEMENT DU CHEMIN DE LA FERME

réf : 2021/07/12-003

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'un marché à procédure adaptée (MAPA) a été lancé le 12/02/2021 sur le site de l'AM28 et le journal de l'Echo Républicain, pour l'aménagement du Chemin de la Ferme.

10 candidats ont répondu dans les délais.

1. L'ouverture des plis a été réalisée le 12 mars 2021.

Par ordre chronologique d'ouverture, les 10 candidats et prix sont les suivants :

N°	Candidat	Tranche ferme	Tranche ferme + Tranche optionnelle	Offre de base
1	TPE 78	101 536.00 € HT	113 494.00 €	X
2	VILLEDIEU FRERES	114 724.00 € HT	125 084.00 € HT	X
3	POLVE	84 028.10 € HT	92 635.60 € HT	X
4	TP 28	89 830.70 € HT	96 044.10 € HT	X
5	PIGEON TP	82 616.76 € HT	93 768.30 € HT	X
6	TPCI	76 606.00 € HT	83 243.00 € HT	X
7	COLAS	81 224.50 € HT	88 999.70 € HT	X
8	TOFFOLUTTI	84 984.56 € HT	92 064.06 € HT	X
9	EUROVIA	73 085.29 € HT	79 432.58 € HT	X
10	EIFFAGE	88 219.95 € HT	98 544.85 € HT	X

2. L'analyse des offres, confiée à notre maître d'œuvre Foncier-Experts a été rendue le 08 avril 2021. A l'issue de cette analyse, 3 entreprises ont été retenues. Une audition sera organisée le 20 avril 2021.

Candidat	TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE PRIX H.T.	NOTE N1	POSITION
TPCI	83 243.00 € HT	9,94	2
COLAS	88 999,70 € HT	9,30	3
EUROVIA	82 757,30 € HT	10,00	1

3. Le 20 avril, les 3 premières entreprises retenues ont été auditionnées :

TPCI
COLAS
EUROVIA

4. Le 28 mai, l'attribution a été entérinée, sachant que les tranches ferme + optionnelle ont été retenues, pour un montant de **82 757,30 € H.T.** par la **société EUROVIA**, soit **99 308,76 € T.T.C.**

Après délibération, le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, le marché Aménagement du Chemin de la Ferme à l'entreprise EUROVIA, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

4. COMPTE RENDU ANNUEL 2021 DE CONCESSION GAZ GEDIA ET REDEVANCE

réf : 2021/07/12-004

Pour information, Monsieur le Maire présente le compte rendu annuel de la concession GEDIA. Pour CHERISY, il est noté que 422 contrats actifs sont enregistrés.

Ce réseau s'étend sur 19,84 kilomètres en 2020. GEDIA a reçu 6 appels d'urgence en 2020 contre 10 appels en 2019. Les coûts de maintenance ont été de 2 084,00 €. Les quantités Gaz consommées en Kwh se sont élevées à 9 314 144.

Il informe le conseil municipal du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz qui s'élève à 605,71 € pour une longueur de 10 770 m.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

5. ADHÉSION A LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE 2021-2024

réf : 2021/07/12-005

Vu l'article LL.211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoyant que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune,

Considérant que le Conseil départemental exerçait cette mission pour le compte des communes sans contrepartie,

Considérant que le Conseil département n'a plus la compétence pour exercer cette mission du fait de la perte de la clause de compétence générale,

Considérant qu'une association disposant des capacités à mener la mission pour le compte de la commune s'est faite connaître pour reprendre l'activité si un nombre suffisant de communes souscrivent à une convention de prestation,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à conventionner avec l'association selon la grille tarifaire, soit un montant annuel de 0,95€/habitant correspondant au tarif de 2020/2021, qui sera réactualisé chaque année civile.

Monsieur le Maire pourra signer ladite convention qui sera établie en définissant les engagements réciproques pour une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2021.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

6. INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne des précisions sur le RGPD. Il explique qu'il s'agit de la protection des données personnelles détenues par les entreprises, les communes et leur utilisation. Suite à une directive européenne promulguée le 27/04/2016, les communes ne l'ayant pas encore mis en place, sont tenues de le faire car elles sont en possession de fichiers d'école, de listes électorales

Nicolas BORGET complète les informations sur la refonte du site internet. Toutes les réponses devaient être réceptionnées au 04 juin. Le délai a été respecté par tous. Etude en 1^{ère} réunion, il a été décidé de les auditionner car il n'est pas facile de juger un dossier de cette importance sur version papier. Des auditions ont été programmées sur une demi-journée, une heure par agence. A la suite de ces rendez-vous, 2 types de propositions se sont présentées : une société avec une solution « sur-mesure » et trois autres basées sur un système plus répandu et plus facile d'utilisation. Une mise en ligne est demandée pour la fin du mois de septembre.

Frédéric LAIGNIER demande s'il y a des frais annuels à prévoir. Une maintenance de 298€ TTC par an, qui comprend l'évolution du site + nom du domaine.

Daniel ROBERT demande si nous étions obligés de passer par une entreprise. Cela représente beaucoup de travail et nous ne sommes pas à la pointe des évolutions dans ce domaine.

Concernant l'aménagement du Chemin de la Ferme, Monsieur le Maire informe que le propriétaire du terrain au 4 chemin de la Ferme autorise la commune à poser une canalisation d'évacuation des eaux de pluie dans le cadre de ces travaux. Ce passage, considéré comme une servitude, sera confirmé par un acte administratif. Les travaux débuteront début septembre. Une réunion d'information sera organisée avec les différents riverains.

Au sujet de la fourrière départementale, il est précisé que les communes sont obligées d'adhérer à une fourrière et/ou posséder un chenil. Nous possédons un petit chenil dans la cour de la mairie, mais nous n'avons pas de personnel dédié à ce service. Et cela pose plusieurs problèmes : achat de nourriture, surveillance, acquérir un lecteur de puces afin de rechercher le propriétaire, nuisances pour les logements environnants en cas d'aboiements intempestifs des chiens recueillis. Il est donc demandé aux administrés de ne pas apporter tous les animaux errants sur notre commune car ces derniers retournent automatiquement auprès de leur propriétaire, et de ne pas abandonner leur animal lors de départ en vacances.

Il informe le Conseil que la commune n'a pas l'obligation d'entretenir un chemin communal.

Monsieur le Maire indique que la SNCF demande l'autorisation de faire du bruit entre 21h et

6h du matin pour effectuer les travaux de réfection de réseaux, au niveau du viaduc de Cherys du 13 septembre au 21 octobre 2021.

Au sujet des festivités du 14 juillet, madame la préfète préconise quelques recommandations à observer, afin d'éviter les atteintes aux biens et les violences urbaines.

7. TOUR DE TABLE

Anne-Marie MURE-RAVAUD rappelle aux personnes volontaires pour aider à l'installation du repas du 14 juillet, sont attendues à 16h à l'Espace Hugo. Le repas se fera obligatoirement à l'intérieur. Les personnes devront porter un masque pour danser. Nous allons prévoir des affichages pour les obligations à observer.

La marche sur les traces de Victor Hugo, de 8,5 kms, le 18 juillet. Départ impératif à 10h de l'Espace Hugo, avec un pique-nique « tirés des sacs », à la Chapelle Royale de Dreux. Un café sera offert à 9h30 pour les participants. Un bus sera peut-être mis à disposition pour le retour. A confirmer par la commune de Dreux. Le parcours sera balisé.

Une exposition de peinture pourra peut-être être programmée car 4 ou 5 artistes sont intéressés.

Monsieur le Maire rapporte qu'environ 120 personnes sont venues au concert Jazz au Parc avec Vincent Cordelette, du samedi 3 juillet.

Bruno LOQUET rappelle qu'il y a eu une commission Chemins le 19 juin. Les chemins de la vallée avaient déjà été visités, cette fois ce sont les chemins autour de Raville, ainsi que les ruelles de Raville. La commission a également été voir dans la vallée le chemin qui a été refait, et fait le tour des travaux d'élagages effectués par la société QUATREBOEUF. Lors de cette commission il a été évoqué la mise en place des randonnées. A ce jour, 3 fiches sont prêtes, dont l'une se nomme « Sur les traces de Victor Hugo ». Toute personne est bienvenue pour baliser les itinéraires. Au final, nous aurons environ 7 parcours d'environ 5 à 9 kms chacun, uniquement sur les chemins communaux.

Concernant l'arrêt des lignes scolaires aux Osmeaux, il demande où les enfants devront prendre leur car. Un arrêt est prévu devant les Moulins, mais c'est un terrain privé, donc cela pose problème. Le plan des lignes scolaires devrait arriver avant la rentrée des classes de septembre. Les inscriptions pour la rentrée prochaine sur le site Linéad sont compliquées. Le site présente de gros problèmes techniques.

Un problème d'écoulement rue d'Anet des 2 ponts. L'eau part sur les chemins piétonniers, qui les rend impraticables.

Michel LETHUILLIER rappelle qu'auparavant la commune curait les regards d'eaux pluviales, à l'heure actuelle c'est l'Agglomération de Dreux qui en a la compétence. La commune n'a aucune information lorsque effectuée cette mission. C'est le problème des délégations de service. Si la commune prend l'initiative de faire effectuer les travaux, à sa charge et de régler la facture, l'Agglo refusera de payer si ces derniers n'ont pas été commandités par eux, à moins de prouver que plusieurs demandes ont été formulées pour ces derniers.

Florence DELISLE attend la rentrée de septembre avec impatience pour la reprise des ateliers. Plusieurs projets se sont mis en route. Pour le forum des associations, tous les animateurs seront là pour présenter leur activité.

René-Jean MOREAU-PAGANELLI déplore l'abandon des randonneurs le dimanche, depuis au moins 3 semaines. Il est tout seul. Les habitués sont extérieurs à la commune, très peu de chérisiens. Par contre, il y a du monde avec la nouvelle association, qui regroupe des gens de la commune.

Daniel ROBERT nous parle du SMICA. A l'avenir tous les élus du SMICA seront avertis de l'ensemble des délibérations prises, par mail. Il nous communique un condensé de l'eau potable du SMICA :

15617 habitants, 7506 abonnés, 60 kms de réseaux (hors les branchements – bouches à clé), le rendement moyen du SMICA : 61,6 % (c'est le prélèvement au niveau du puits et ce qu'on distribue à l'abonné, donc facturé), les 38,4 % restant, représentent les fuites sur le réseau.

La commune de Cherisy compte 937 abonnés pour 1854 habitants.
Le volume livré à Cherisy : 150 785 m³, 107194 m³ de consommé, sur les consommés 106 94 m³ de facturés aux abonnés, estimés 500 m³ sans comptages et 300 m³ de service de nettoyage des Hauts de Cherisy, perte de 43 391 m³ sur Cherisy (soit 6m³/j/km) soit un rendement de 71%. Le tarif 2020 était à 1,95€ le m³ hors abonnement, en 2021 il sera à 1,97€ les relevés devraient se faire normalement au mois d'octobre comme auparavant.

Ludovic DESHAYES rapporte les réunions du SIBV4R, le syndicat des rivières. Il y a beaucoup de problème car beaucoup de changement de personnel donc rien n'avance. Il a demandé une visite de tous les vannages pour savoir comment faire en cas d'urgence. Ils doivent le recontacter pour s'organiser.

Frédéric LAIGNIER parle de l'Appel à projets des adolescents – campagne 2021. Il souhaitait relancer cette question avec le CMJ, mais aucune réunion n'a été reprogrammée. Pour pouvoir obtenir une subvention d'un montant maximum de 2 500 €, il faudrait envoyer le projet avant le 24/08 à la CAF de Chartres et réalisé les travaux avant la fin de l'année. Cela aurait pu être investi dans un terrain de bosses, par exemple.
Il demande si une mise en place de bancs est prévue dans la commune. Il faudrait reprendre le sujet dans la commission « Urbanisme » afin de choisir les emplacements.

Monsieur le Maire informe le Conseil que 8 jeunes ont été embauchés pour une période de 15 jours. Les 1^{ers} ont commencé ce jour, au cimetière.

Nicolas BORGET informe les conseillers que la page Facebook touche 228 abonnés. Plus nous aurons d'abonnés, plus le nombre de visites augmentera. 41 000 visites (impressions) sur les 3 derniers mois.

Florence DELISLE signale qu'elle n'a eu que des bons retours sur la lettre municipale. Les gens apprécient les couleurs,

Séance levée à: 21:00